

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale								
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
	1. Intitulé du projet							
Intégration de l'activité collecte des déchets conditionnés issus principalement de l'activité automobile (VALOMECA) de la plateforme SOTRENOR Harnes (ZI de la Motte du Bois, 62440 Harnes) sur SOTRENOR Courrières (Route d'Harnes, 62710 Courrières)								
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	es) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	SOTRENOR Courrières							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Nathalie PAGNIEZ-MARCINIAK, Direct	rice en charge de l'opérationnel						
	7 1 0 0 0 2 1 Forme juridiqu	ue SAS						
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1								
	u des seuils et critères annexé à l'article R dimensionnement correspondant du proje							
N° de catégorie et sous-catégorie	N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)							
Annexe du R122-2 CE: catégorie 1a) Annexe I de la directive 2010/75/UE catégorie 5.5 (Stockage temporaire de déchets dangereux dans l'attente d'un traitement mentionné au 5.1 ou 5. 2 ou 5.3 d'une capacité >50 tonnes). 2718-1: Inst. de transit, regroupement ou tri de déchets dang. à l'exclusion des rubriques []. La quantité de déchets susceptible d'être présente [] est >1t. Le projet dépasse à lui seul cette rubrique. Actuellement : 13 000 t de transit, regroupement, tri de déchets. Pas de demande d'évolution de ce seuil. 3550: Stockage temporaire de déchets dangereux [] avec cap. >50tonnes. Nous demandons 49tonnes. Le projet ne dépasse pas à lui seul cette rubrique.								
	4. Caractéristiques générales du projet							
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire						

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à :

- 1) déplacer le parking poids-lourd actuel sur l'ancienne zone de traitement biologique des terres polluées (arrêt de cette activité). La zone est déjà imperméabilisée et voirie lourde.
- 2) Intégrer l'activité Valoméca de la plateforme SOTRENOR Harnes sur Courrières au niveau du parking poids-lourd actuel à l'entrée du site. SOTRENOR Harnes a pour activité la collecte, le tri et le regroupement des déchets conditionnés de l'activité automobile.

La présente demande est formulée pour l'activité de transit des déchets suivants :

- Batteries au plomb --> maximum 49 tonnes
- Pare-chocs --> 11 tonnes
- Métaux ferreux et non ferreux (CED issus du recyclage automobile)--> 28 m3
- FIltres à huiles --> maximum 49 tonnes

Les autres déchets étant déjà réceptionnés sur SOTRENOR Courrières après entreposage sur Harnes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Amélioration opérationnelle : intégration des 2 opérateurs d'exploitation restant sur Harnes à l'équipe de 20 opérateurs sur Courrières. Le personnel administratif est déjà positionné sur Courrières et les chauffeurs opérent sur les 2 sites. Facilitation de la gestion administrative du traitement des déchets collectés sur la plateforme de SOTRENOR Harnes.

Amélioration environnementale: Une partie des flux collectés a déjà pour exutoire Courrières. Cette implantation permettra de limiter les mouvements de déchets en supprimant un entreposage intermédiaire: diminution de l'impact CO2 Meilleure cohésion d'équipe, de relais en cas d'absence et amélioration du management de proximité. Retrait des coûts de location de la plateforme de Harnes.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet nécessitera la réorganisation spatiale du parking PL actuel pour l'implantation d'une zone couverte et le traçage des zones d'entreposage, de tri, de transit ; le traçage des zones de stationnement des PL sur la nouvelle zone ainsi que le déplacement du local chauffeur à proximité du stationnement PL

Dans sa phase travaux, le projet ne perturbera pas l'exploitation du site (nouvelle circulation interne étudiée) et ne genera pas la circulation des secours.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet comportera une zone couverte permettant d'acceuillir un petit broyeur à pare-chocs. La couverture pourrait être réalisée en panneaux photovoltaïques (env. 300 m² pour une puissance de 57 kWc) sinon en tôles de bardage double peau laine de roche. Les prescriptions de l'arrêté du 04 octobre 2010 modifié seront respectées. La zone couverte acceuillera du stockage de déchets combustibles comme des pare-chocs broyés et non broyés et des filtres à huiles. La partie non converte acceuillera le stockage :

- accumulateur au plomb
- filtres à huiles
- déchets industriels banals
- déchets industriels spéciaux
- pare brises
- métaux ferreux et non ferreux

La zone est imperméabilisée et les effluents collectés (eaux météoriques notamment) s'écoulent vers un bassin d'orage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité environnem								
DT-DICT								
4.5 Dimensions et caractéristiques du	nroiet et superficie alchale de l'one	ération - préciser les unités de mesure utilisées						
	deurs caractéristiques	Valeur(s)						
Superfie de la zone couverte Superficie du stockage extérieur no	300 m ² 200 m ²							
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographique	s1 Long. 50 ° 45 '19 "01 Lat. 02 ° 92 ' 95 " 59						
Route d'Harnes 62710 Courrières	Pour les catégories 5° a), 6° cet c), 7° a), b) 9° a),b),c),d), 10°,11° a) b),12°,13°, 22°, 32°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	34°,						
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui X Non								
environnementale ? 4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	Extension de l'a Etude d'impact date de 2005.	activité transit, regroupement, pré-traitement (TRP). de 2004 pour arrêté préfectoral d'autorisation en						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Ancienne centrale des houillères de Courrières
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?	X		SEVESO Seuil Haut
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6.1 Le projet Veuillez com	envisagé est-il <u>suscep</u> pléter le tableau suivo	<u>tible</u> d nt :	'avoir l	es incidences notables suivantes ?
Inciden	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Posseuroes	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		Incendie du stockage : risque déjà connu sur SOTRENOR Emissions de fumées toxique suite à l'incendie du stockage : risque déjà connu sur SOTRENOR.
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Circulation routière supplémentaire estimée entre 2 et 3 camions / jour ouvré. Circulation soustraite du site de la plateforme de Harnes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Broyeur à pare-choc, fonctionnement uniquement en semaine, la journée et hors férié.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
6.2 Les incide approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri			: que le risque technologique incendie n'affecte que la partie VALOMECA.
stockage exi envisagé VA	stant sur la plateforme LOMECA.	e). L'in	cendie	ets dominos sur nos installations (comme poste de livraison ERDF ou le du stockage existant n'a également pas d'influence sur le stockage
6.3 Les incide				ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, déc	rivez le	squels	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

La zone est connectée à un bassin d'orage et de sécurité muni d'un dispositif coupe-flamme.

Une détection triple IR sera installée sur la zone afin de détecter de façon précoce tout départ de feu.

Le stockage est éloigné des limites de propriété et du stockage existant pour minimiser les effets dominos.

SOTRENOR forme 100% du personnel d'exploitation équipier de seconde intervention. Un scénario lié à cette nouvelle zone sera intégrée dans les formations internes. La zone est protégée par 3 PIN DN100 et accessible par 3 voies engin opposées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'impacte pas les dispositions réglementaires applicables à SOTRENOR. Le risque d'incendie est déjà connu sur le site. La modélisation d'étude de danger a écarté le risque d'intoxication accidentelle en considérant des hypothèses majorantes d'émissions en métaux et dioxines dans les fumées d'incendie.

Des seuils létaux significatifs sont possibles en cas d'incendie entre 5 & 30m de hauteur dans certaines conditions climatiques (polluants formés : CO, CO2, HCL, SO2 principalement). Ce risque est également connu de SOTRENOR qui adaptera son POI en conséquence. L'activité est déjà existante sur le site de SOTRENOR Harnes (ex SEVIA) et ne nécessite aucune disposition particulière.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Ļ	٠.	1 Annexes obligatoires	
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
L	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Modélisation d'étude de dangers reprenant les flux thermiques engendrés, la perte de visibilité, la toxicité des fumées liée au stockage des batteries et la toxicité sur l'incendie généralisé du stockage. Seule la zone A est à considérer (p18 à 33). La zone B était une possibilité de disposition du stockage qui n'est pas présentée dans la présente demande d'examen cas par cas.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Courrières

le, 30 décembre 2022

Signature

Nathali PAGNICZ